



Moulins, le vendredi 17 avril 2020.

**COVID-19**

## Point sur la situation au 17 avril 2020.

### Le Conseil départemental de l'Allier en soutien

Le président s'est rendu cette semaine au collège de Vallon-en-Sully et à l'antenne de la Protection Maternelle et Infantile de Bien-Assis à Montluçon pour soutenir l'action des agents au service du public. Aujourd'hui, il se rend à l'EHPAD du Donjon à l'occasion de la livraison de masques et rencontrera les 3 agents volontaires du Département.

Un bureau de l'exécutif se tiendra lundi 20 avril en visioconférence pour faire le point sur les dossiers de la collectivité et travailler sur le plan de relance de l'activité.

Une commission permanente dématérialisée se tiendra le 7 mai prochain.

La cellule de coordination de crise agit au quotidien pour garantir la continuité des services.



### 70 000 masques tissus pour les écoliers et les collégiens

70 000 masques de taille « enfants » font partie de la commande afin que les 18 000 élèves des écoles élémentaires et les 15 000 collégiens soient dotés de 2 masques chacun par le Département.

Le Département salue l'initiative du président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Wauquiez, de fournir un masque tissu à chaque habitant.

En partenariat avec les maires de Moulins, Montluçon et Vichy ainsi qu'avec les présidents des 3 agglomérations, le Département complètera cette dotation de la Région en fournissant un second masque à tous les Bourbonnais comme annoncé la semaine dernière.

### 100 000 masques supplémentaires distribués dans les structures

Cette semaine, la première partie de la commande groupée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été distribuée (20 000 sur 55 000 masques commandés) en complément de la dotation hebdomadaire (80 000 masques) de l'ARS.

Depuis le début de la crise, le département de l'Allier a ainsi assuré la distribution de près de 300 000 masques aux personnels des structures médico-sociales.

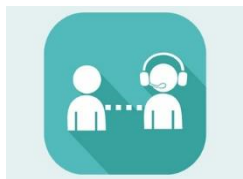


### 119 ordinateurs livrés aux enfants pour leur scolarité

Pour aider les enfants des familles sous-équipées à suivre leur scolarité, le Département a mis à disposition 114 ordinateurs dans les 19 collèges qui avaient identifié ces besoins et 5 au Foyer Départemental de l'Enfance.

### Accueil des enfants du personnel soignant en collèges

Quatre collèges sont toujours ouverts pour accueillir les enfants du personnel soignant.

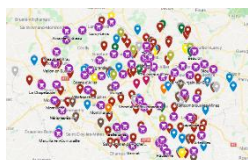


### **20 000 appels reçus et 1 500 courriels traités en un mois**

Depuis le 16 mars, le Département est mobilisé pour assurer la continuité de ses services. Plus de 20 000 appels téléphoniques et plus 1 500 courriels ont ainsi été traités par les centres d'appels mis en place sur les 3 bassins et à l'Hôtel du Département.

### **75 appels au numéro vert de l'aide alimentaire d'urgence**

Le numéro vert pour l'aide alimentaire d'urgence a permis de répondre à une quinzaine de demandes d'aides par jour.



### **Communication sur la localisation des lieux de vente et les initiatives solidaires**

Le Département relaiera sur son site internet une carte interactive des producteurs locaux qui vendent en direct leurs produits et des marchés ouverts pendant le confinement.

Cette initiative commune à la Chambre d'Agriculture et au syndicat des jeunes agriculteurs est complétée par un volet consacré aux initiatives solidaires en aide aux personnes fragiles ou aux professionnels en activité.

### **Les indemnités des assistants familiaux revalorisées de 50%**

Les enfants placés dans les familles d'accueil ne sont plus scolarisés. Conséquence du confinement, les assistants familiaux qui en ont la charge font face à un surcroît d'activité et une augmentation de leurs frais. Pour accompagner leur effort, le Département augmente leur indemnité journalière de 7 € par jour de confinement et par enfant. Elle passera donc de 13 € à 20 € par jour pour la durée du confinement.



### **114, le nouveau numéro à composer par sms en cas de violences intrafamiliales**

Le Département va relayer les deux nouveaux dispositifs d'alerte créés pour les violences conjugales et intrafamiliales sur tous ses supports de communication.

© Vadim Guzhva

Un numéro d'urgence (notamment destiné aux victimes sourdes et malentendantes) est désormais mis à disposition des personnes se sentant en danger. On peut **envoyer un SMS au 114** pour qu'ensuite les forces de sécurité interviennent.

Un dispositif d'alerte a été mis en place **dans les pharmacies**. Il suffit aux victimes de **prononcer le terme "Masque 19"** auprès du pharmacien pour qu'il avertisse la police.

La convention du Département avec le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) sera renouvelée lors de la prochaine commission permanente.